

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**
Comité de l'environnement et du développement**Sixième session**

Bangkok, 9 et 10 décembre 2020

Rapport du Comité de l'environnement et du développement sur les travaux de sa sixième session**I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention****A. Questions appelant une décision de la Commission**

1. La recommandation ci-après du Comité de l'environnement et du développement est portée à l'attention de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) pour examen et éventuelle suite à donner :

Recommandation 1

Le Comité recommande que les activités menées au titre du sous-programme relatif à l'environnement et au développement continuent de reposer sur les objectifs et domaines prioritaires recensés dans la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2017) et la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique, et de contribuer à la réalisation desdits objectifs et domaines prioritaires.

B. Questions portées à l'attention de la Commission

2. La décision ci-après, adoptée par le Comité, est portée à l'attention de la Commission :

Décision

Le Comité décide de créer, dans les limites des ressources existantes, le Groupe d'experts techniques sur l'environnement et le développement afin de renforcer les échanges régionaux et de mobiliser les compétences techniques à l'appui des activités que mène la Commission afin d'accélérer l'action en faveur de l'environnement et du développement durable.

3. Le Comité prie le secrétariat a) d'organiser l'élaboration, selon le cas, du mandat du Groupe d'experts techniques sur l'environnement et le développement et de le soumettre aux États membres pour examen et b) de demander aux États membres de désigner des experts trois semaines avant la première réunion du Groupe.

II. Organisation

A. Ouverture, durée et organisation de la session

3. Le Comité a tenu sa sixième session à Bangkok les 9 et 10 décembre 2020, à la fois en présentiel et en ligne. La session a été ouverte par le Président de la cinquième session du Comité, M. Sonam P. Wangdi, Secrétaire de la Commission nationale de l'environnement du Bhoutan.

B. Participation

4. Les représentant(e)s des membres et des membres associés de la CESAP ci-après ont participé à la session : Arménie ; Australie ; Bangladesh ; Bhoutan ; Brunéi Darussalam ; Cambodge ; Chine ; Fédération de Russie ; Fidji ; France ; Géorgie ; Inde ; Indonésie ; Iran (République islamique d') ; Îles Marshall ; Japon ; Kazakhstan ; Malaisie ; Maldives ; Mongolie ; Myanmar ; Nauru ; Népal ; Pakistan ; Philippines ; République de Corée ; République populaire démocratique de Corée ; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ; Sri Lanka ; Tadjikistan ; Thaïlande ; Timor-Leste ; Tonga ; Turkménistan et Turquie.

5. Un(e) représentant(e) du Centre des Nations Unies pour le développement régional y a également assisté.

6. Les organismes, institutions spécialisées et fonds des Nations Unies ci-après étaient représentés : Agence internationale de l'énergie atomique ; Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes ; Centre du commerce international ; Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance ; Fonds international de développement agricole ; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ; Organisation internationale du Travail ; Organisation mondiale de la Santé ; Programme des Nations Unies pour l'environnement ; secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et Union internationale des télécommunications.

7. Des représentant(e)s de la Banque asiatique de développement ont participé à la réunion.

8. Les organisations non gouvernementales, organisations de la société civile et autres organismes ci-après étaient également représentés : Asia Pacific Research Network ; Centre for Policy Dialogue ; Cités et gouvernements locaux unis Asie-Pacifique ; Conseil exécutif du Réseau des entreprises durables de la CESAP ; Fédération internationale des travailleurs sociaux ; Fondation Rockefeller ; Fonds mondial pour la nature ; Global Forum on Human Settlements ; Groupe ETC ; Institute for Global Environmental Strategies ; Roots for Equity ; Stockholm Environment Institute ; Sustainability Platform Asia ; The Resource Centre (Népal) et World Green Organization.

C. Élection du Bureau

9. Le Comité a élu le Bureau suivant :

Présidente :	M ^{me} Suchitra Durai (Inde)
Vice-Présidents :	M. Oleg Shamanov (Fédération de Russie) M. Dicky Komar (Indonésie)

D. Ordre du jour

10. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :
 1. Ouverture de la session :
 - a) Allocutions d'ouverture ;
 - b) Élection du Bureau ;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
 2. Environnement et développement dans la région Asie-Pacifique au sortir de la pandémie de maladie à coronavirus.
 3. Accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique grâce à des solutions environnementales :
 - a) Une action climatique plus ambitieuse ;
 - b) La préservation de la santé des écosystèmes ;
 - c) De l'air pur pour tous ;
 - d) Des villes durables pour un avenir durable.
 4. Examen de l'orientation future du sous-programme, en particulier des possibilités de renforcement de la coopération régionale pour accélérer l'action en faveur de l'environnement.
 5. Questions diverses.
 6. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa sixième session.

E. Manifestations parallèles

11. La première formation des cadres sur l'environnement et le développement s'est tenue du 23 au 27 novembre 2020 en même temps que la session du Comité.

III. Résumé de la Présidence

12. Il sera rendu compte des débats tenus pendant la session mixte dans le résumé de la présidence, qui sera disponible une semaine après la fin de la session et sera joint au présent rapport en tant qu'annexe II.

Annexe I

Liste des documents

<i>Cote du document</i>	<i>Titre du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<i>Distribution générale</i>		
ESCAP/CED/2020/1	Défis environnementaux liés à la pandémie de maladie à coronavirus dans la région Asie-Pacifique	2
ESCAP/CED/2020/2	Effets positifs sur l'environnement de la convergence des politiques et du renforcement de la coopération régionale	3
ESCAP/CED/2020/3	Possibilités de renforcement de la coopération régionale en vue d'accélérer l'action en faveur de l'environnement	4
ESCAP/CED/2020/4	Rapport du Comité de l'environnement et du développement sur les travaux de sa sixième session	
<i>Distribution limitée</i>		
ESCAP/CED/2020/L.1	Ordre du jour provisoire annoté	1 c)
ESCAP/CED/2020/L.2	Projet de rapport	6
<i>Documents d'information (en anglais seulement)</i>		
ESCAP/CED/2020/INF/1	The role of sustainable mechanization in addressing the impact of the coronavirus disease on agriculture and in building resilience	2
ESCAP/CED/2020/INF/2	Looking into the future: four scenarios for environmental action	3
ESCAP/CED/2020/INF/3	Accelerating regional ocean actions for sustainable development in Asia and the Pacific	3
ESCAP/CED/2020/INF/4	Reducing straw residue burning and air pollution through sustainable agricultural mechanization	3
ESCAP/CED/2020/INF/5	Sustainable cities post-coronavirus disease pandemic	3
<i>Informations disponibles en ligne (en anglais seulement)</i>		
www.unescap.org/intergovernmental-meetings/committee-environment-and-development-sixth-session	Information for participants	
www.unescap.org/intergovernmental-meetings/committee-environment-and-development-sixth-session	List of participants	
www.unescap.org/intergovernmental-meetings/committee-environment-and-development-sixth-session	Tentative programme	

Annexe II

Résumé des débats tenus lors de la sixième session du Comité de l'environnement et du développement établi par la présidence

I. Introduction

1. En raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la sixième session du Comité de l'environnement et du développement s'est tenue en partie en présentiel et en partie en ligne sur deux jours, à raison de quatre heures par jour, les 9 et 10 décembre 2020. Les représentant(e)s des membres et des membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) basé(e)s à Bangkok ont eu la possibilité d'y assister en personne. Compte tenu des contraintes de temps inhérentes à la session en ligne, et pour faciliter un échange de vues sur les questions de fond prévues à l'ordre du jour, les pays ont été invités à concentrer leurs interventions sur les questions inscrites aux points 2 à 5 de l'ordre du jour. Le résumé de la présidence rend compte des débats et des travaux de la sixième session du Comité.

II. Résumé des débats tenus au titre des points 2 à 5 de l'ordre du jour

A. Environnement et développement dans la région Asie-Pacifique au sortir de la pandémie de maladie à coronavirus

(Point 2 de l'ordre du jour)

2. Le Comité était saisi de la note du secrétariat sur les défis environnementaux liés à la pandémie de maladie à coronavirus dans la région Asie-Pacifique (ESCAP/CED/2020/1) et du document d'information sur le rôle de la mécanisation durable pour lutter contre les effets de la maladie à coronavirus sur l'agriculture et renforcer la résilience (ESCAP/CED/2020/INF/1).

3. Des représentant(e)s des membres et des membres associés ci-après de la Commission ont fait des déclarations : Bangladesh ; Bhoutan ; Chine ; Fédération de Russie ; Inde ; Japon ; Malaisie ; Maldives et République de Corée¹.

4. Les représentant(e)s des organismes, institutions spécialisées et fonds des Nations Unies ci-après ont fait des déclarations : Agence internationale de l'énergie atomique et Organisation mondiale de la Santé.

5. Les représentant(e)s des organisations non gouvernementales, organisations de la société civile et autres organismes ci-après ont fait des déclarations : Asia Pacific Research Network et Fédération internationale des travailleurs sociaux.

6. Le Comité a entendu un exposé du secrétariat sur les défis environnementaux liés à la pandémie de COVID-19 dans la région Asie-Pacifique. Il a été souligné qu'il importait de préserver la santé de l'environnement pour prévenir les zoonoses, des maladies infectieuses transmises à l'humain par le bétail et la faune sauvage. Le Comité a été informé de l'approche fondée sur la santé de la planète qui pourrait être utilisée pour mieux comprendre les facteurs environnementaux à l'origine de l'émergence de zoonoses et pour élaborer des stratégies nationales et régionales en vue d'une reprise plus écologique, plus inclusive et plus résiliente en Asie et dans le Pacifique.

¹ Ces déclarations sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : www.unescap.org/intergovernmental-meetings/committee-environment-and-development-sixth-session.

7. Le Comité a noté qu'il existait des corrélations entre l'environnement et le développement et entre la santé environnementale et la santé humaine ; la pandémie était un signal d'alarme et une occasion unique de promouvoir une reprise verte, résiliente et inclusive qui apporte de réels changements, et d'obtenir des résultats plus solides en matière d'environnement, de santé, d'économie et de durabilité.

8. Le Comité a mis en évidence plusieurs problématiques liées à l'environnement qui ont une importance capitale dans la région et les engagements que les États membres ont pris pour y répondre. Ces problématiques comprenaient les changements climatiques, les déchets marins, la pollution de l'air, la préservation de la biodiversité et la protection des écosystèmes terrestres et marins, le développement de villes vertes et de l'énergie verte, la gestion des déchets, les techniques agricoles intelligentes face aux changements climatiques au service de la promotion de la sécurité alimentaire et la réalisation des objectifs de développement durable adaptée aux conditions locales. Les États membres ont partagé leurs expériences dans la mise en œuvre d'initiatives et de démarches précises en réponse à ces questions environnementales, notamment les approches basées sur les notions de civilisation écologique, de vie en accord avec la nature ou le principe « Un monde, une santé ».

9. Le Comité a exprimé son soutien à l'utilisation de la notion de santé de la planète pour guider l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de relance verte et durable conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a également été noté que les débats de fond et l'examen d'autres cadres similaires prendraient plus de temps.

10. Le Comité a estimé que la coopération entre toutes les parties prenantes était essentielle pour lutter contre les pandémies aux niveaux mondial, régional et national et qu'en tant que plateforme de coopération régionale en matière d'environnement et de développement, la CESAP pouvait jouer un rôle important d'appui à la relance après la pandémie en s'appuyant sur ses travaux existants. Les représentant(e)s ont souligné que la première priorité pour la région était de renforcer l'action menée face aux changements climatiques, conformément aux grands accords mondiaux, tels que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'Accord de Paris.

11. Le (la) représentant(e) d'une organisation internationale a souligné que la notion de santé de la planète était capitale, qu'il était nécessaire de renforcer la résilience des systèmes de santé dans la région et que la protection de l'environnement était essentielle pour obtenir des résultats positifs en matière de santé. Le (la) représentant(e) d'une autre organisation internationale a souhaité appuyer une action régionale visant à faire face aux nouveaux problèmes environnementaux. Les représentant(e)s de grands groupes et d'autres parties prenantes ont souligné qu'une action climatique concertée et mobilisant l'ensemble de la société devait être menée d'urgence car les changements climatiques posaient un enjeu de justice sociale, et que les travailleurs sociaux jouaient un rôle essentiel dans l'action climatique. Ils (elles) ont souligné l'importance des moyens de mise en œuvre dans la lutte contre les obstacles systémiques liés à l'environnement et au développement et la nécessité de renforcer la cohérence des politiques et l'engagement des parties prenantes dans les processus politiques.

12. Le Comité a noté qu'il importait de renforcer la coopération régionale et dit soutenir la création d'un groupe d'experts techniques sur l'environnement et le développement dont les méthodes de travail seraient

inclusives et transparentes, afin d'améliorer l'efficacité de la collaboration actuelle entre les États membres entre les sessions du Comité.

B. Accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique grâce à des solutions environnementales

(Point 3 de l'ordre du jour)

Une action climatique plus ambitieuse

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

La préservation de la santé des écosystèmes

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

13. Le Comité était saisi de la note du secrétariat relative aux effets positifs sur l'environnement de la convergence des politiques et du renforcement de la coopération régionale (ESCAP/CED/2020/2) et des documents d'information intitulés « Looking into the future: four scenarios for environmental action » (ESCAP/CED/2020/INF/2) et « Accelerating regional ocean actions for sustainable development in Asia and the Pacific » (ESCAP/CED/2020/INF/3).

14. Des représentant(e)s des membres et des membres associés ci-après ont fait des déclarations : Bangladesh ; Fédération de Russie ; France ; Japon ; Kazakhstan ; Malaisie ; République de Corée et Timor-Leste².

15. Un(e) représentant(e) de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a fait une déclaration.

16. Un(e) représentant(e) de Roots for Equity a fait une déclaration.

17. Malgré une stagnation due aux mesures de confinement prises pour lutter contre la COVID-19 au cours du premier semestre 2020, les émissions cumulées de gaz à effet de serre en Asie et dans le Pacifique avaient atteint un peu moins de 35 gigatonnes de dioxyde de carbone à la fin de l'année soit un chiffre presque équivalent au record régional de 36,7 gigatonnes observé en 2019. Ces émissions devraient atteindre 50 gigatonnes de dioxyde de carbone d'ici à 2060, ce qui montre que les engagements pris par les pays de la région Asie-Pacifique au titre des contributions déterminées au niveau national sont insuffisants pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Toutefois, plusieurs pays de la région ont annoncé leurs objectifs relatifs à la neutralité carbone : le Bhoutan s'est engagé à rester neutre en carbone, Fidji, les Îles Marshall, le Japon, la Nouvelle-Zélande et la République de Corée se sont engagés à être neutres en carbone d'ici à 2050 et la Chine d'ici à 2060. Singapour compte réduire de moitié ses émissions d'ici à 2050 et ne plus avoir d'émissions d'ici à la fin du siècle. Les pays de la région n'avaient atteint aucun des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. La préservation de la santé des écosystèmes améliorerait la résilience humaine à la COVID-19 et à d'autres zoonoses. Il fallait renforcer davantage la coopération régionale pour une action en faveur d'océans plus propres et durables en synergie avec l'action climatique.

² Ibid.

18. Le Comité a reconnu que la région faisait déjà face à une augmentation des effets des changements climatiques, notamment de la hausse des températures et de la sécheresse, de la fonte des glaciers, des fortes pluies, des inondations et des maladies qui en découlaient, des coulées de boue, de l'élévation du niveau de la mer, des feux de brousse et de forêt dévastateurs et des niveaux de pollution atmosphérique malsaine élevés et prolongés, qui font payer un lourd tribut aux plus vulnérables. À cet égard, il est essentiel que l'action climatique en matière d'atténuation et d'adaptation soit plus ambitieuse et alignée sur les stratégies de reprise écologiques, inclusives et favorables aux pauvres de l'après-COVID-19 afin d'atténuer les risques de catastrophe, d'éviter les préjudices économiques et les pertes de vies humaines et préserver la santé des écosystèmes, entre autres choses.

19. Le Comité s'est félicité que la France et la République de Corée, ainsi que des gouvernements infranationaux tels que la région de Sakhaline dans la Fédération de Russie, aient pris l'engagement d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 et que d'autres pays soient résolus à accélérer l'action en faveur du climat. Ces engagements se sont traduits par des mesures, des cadres juridiques et une mobilisation politique au plus haut niveau visant à soutenir une transition juste vers la décarbonisation de tous les secteurs (énergie, industrie et transports), une reprise après la COVID-19 et un développement verts à faibles émissions au moyen de mesures telles que l'augmentation de la part des énergies renouvelables, des mécanismes d'échange de droits d'émission et la tarification du carbone, le transport électrique, les industries sobres en carbone, le recours à l'hydrogène comme source d'énergie, l'économie circulaire, le captage du carbone – notamment par des activités de plantation d'arbre de grande ampleur –, l'intégration des mesures d'adaptation dans le droit national, la planification du développement et des régimes d'assurance contre les risques climatiques.

20. Les mesures d'appui à l'action climatique mentionnées incluaient la recherche d'un consensus, la sensibilisation et l'éducation, le renforcement des capacités en matière de modes de vie durables et la participation du monde de l'entreprise. L'importance d'une transition juste a également été mise en évidence, notamment la nécessité de prêter attention aux questions de vulnérabilité et aux risques présents sur de multiples fronts – y compris ceux qui découlent des contraintes géographiques et de l'augmentation de la pauvreté. Plusieurs mesures de renforcement de la résilience ont été mentionnées, notamment l'évaluation et la gestion des risques économiques et la communication de ces risques, le recensement des principaux domaines de vulnérabilité, la surveillance globale des maladies, l'assurance et le suivi des risques climatiques, l'accès accru au financement pour les zones vulnérables et le renforcement des installations de soins de santé pour faire face aux crises humanitaires, en mettant l'accent sur les enfants et les femmes des zones rurales.

21. Le Comité a pris note avec satisfaction des contributions des États membres à la coopération régionale et internationale visant à accélérer l'action en faveur du climat et à préserver les écosystèmes, notamment des programmes, études et manifestations menés aux échelons régional et sous-régional, tels que le Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement, l'Initiative de Séoul pour une croissance verte, le Dialogue sur le carbone entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et la République de Corée, la Plateforme d'information sur l'adaptation aux changements climatiques en Asie et dans le Pacifique, le septième Forum de l'adaptation en Asie et dans le Pacifique et le Réseau de surveillance des dépôts acides en Asie de l'Est. Il a pris note également du soutien en faveur du Fonds vert pour le climat, de la Osaka Blue

Ocean Vision (« Vision d'Osaka pour un océan bleu »), notamment de l'innovation croissante pour lutter contre la pollution des mers par les plastiques dans les pays de l'ASEAN, du cadre d'application du Groupe des 20 pour la lutte contre les déchets plastiques marins et des mécanismes des Nations Unies en faveur de l'environnement.

22. Le Comité s'est félicité de l'appui fourni par le secrétariat en vue d'améliorer les capacités des États membres d'Asie centrale et d'autres États membres à établir des rapports en ce qui concerne l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre prévu par l'Accord de Paris et les exigences de transparence de ces rapports. Cet appui a été fourni en partenariat avec l'Institut pour le climat et l'écologie mondiale de la Fédération de Russie sur un portail en ligne prévu à cet effet. Les États membres se sont réjouis de l'aide supplémentaire apportée par le secrétariat et les partenaires de développement.

23. Le Comité s'est penché sur les priorités en matière de lutte contre la pollution par le plastique et sur la santé des écosystèmes océaniques. Plusieurs mesures ont été prises par les États membres, dont une feuille de route sur l'économie circulaire des plastiques et une politique de lutte contre les déchets marins. Le Comité a noté que la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, qui débiterait en 2021, était l'occasion d'accélérer l'application des sciences océaniques en faveur de « L'océan dont nous avons besoin pour l'avenir que nous voulons ». Le Comité a mentionné l'appel lancé par la Commission océanographique intergouvernementale qui a demandé aux États membres de donner la priorité à l'application des sciences océaniques et d'interagir davantage avec toutes les parties prenantes concernées pour concevoir des solutions communes. Le Comité a remercié le secrétariat des activités qu'il a menées concernant la santé des océans. Il l'a invité à poursuivre ses efforts et à créer des synergies avec les programmes et les organismes des Nations Unies.

24. Des représentant(e)s de grands groupes ont exprimé leurs préoccupations s'agissant des effets combinés de la COVID-19 et des changements climatiques sur les petits agriculteurs, les paysans sans terre ou ceux dont le régime foncier est précaire, en particulier. Le Comité a été informé de plusieurs appels à l'action dans le cadre de la gouvernance internationale de l'environnement, notamment des demandes de mesures visant à reconnaître et à protéger les défenseurs de l'environnement qui font face à des dangers croissants malgré leurs contributions au développement durable ; des appels à l'action concernant les effets des accords de libre-échange sur l'environnement ; des appels à la souveraineté alimentaire et semencière ; des appels à une protection renforcée des petits agriculteurs et des paysans sans terre, des populations autochtones, des femmes et autres, et des appels à la prévention du contrôle de l'agriculture par les entreprises.

De l'air pur pour tous

(Point 3 c) de l'ordre du jour)

Des villes durables pour un avenir durable

(Point 3 d) de l'ordre du jour)

25. Outre le document ESCAP/CED/2020/2, le Comité était saisi des documents d'information sur la réduction du brûlage des résidus de paille et de la pollution atmosphérique grâce à une mécanisation agricole durable (ESCAP/CED/2020/INF/4) et sur les villes durables après la pandémie de COVID-19 (ESCAP/CED/2020/INF/5).

26. Des représentant(e)s des membres et des membres associés ci-après ont fait des déclarations : Bangladesh ; Fédération de Russie ; France ; Iran (République islamique d') ; Japon ; Malaisie ; Maldives ; Mongolie et République de Corée³.

27. Des représentant(e)s des organismes, institutions spécialisées et fonds des Nations Unies ci-après ont fait des déclarations : Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

28. Le (la) représentant(e) d'ONU-Habitat a informé le Comité du partenariat entre le Programme et la CESAP visant à promouvoir la durabilité, en collaboration avec les villes de la région, en intégrant des mesures de résilience climatique dans les cadres de planification urbaine et les systèmes municipaux de prestation de services dans le cadre de la reprise après la pandémie de COVID-19.

29. Le Comité a été informé des solutions stratégiques envisagées pour faire face aux niveaux élevés de pollution atmosphérique dans la région qui ont un impact sur la durabilité environnementale et sur la santé et le bien-être des personnes, surtout dans les zones urbaines. Des représentant(e)s ont souligné qu'il importait de soutenir de nouveaux projets de sensibilisation à l'échelle régionale dans ce domaine, comme la commémoration de la Journée internationale de l'air pur pour des ciels bleus dans la région Asie-Pacifique. Un(e) représentant(e) a mis l'accent sur le partenariat efficace avec le Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement ainsi que sur l'importance de l'application de technologies satellitaires innovantes pour le suivi des mesures de pollution atmosphérique grâce à un nouveau partenariat avec la CESAP, qui a tiré parti du spectromètre géostationnaire de surveillance de l'environnement. Un(e) autre représentant(e) a présenté une approche du principe « Un monde, une santé » pour la prise de décisions relatives à l'environnement fondées sur des données factuelles visant à répondre aux problèmes que partagent les pays de la région tels que la pollution atmosphérique, la dégradation des écosystèmes, l'utilisation non durable des ressources et le manque de capacités au niveau local. Des représentant(e)s ont souligné le rôle essentiel des mesures de lutte contre la pollution atmosphérique s'agissant d'adopter une démarche plus ambitieuse concernant les contributions déterminées au niveau national au titre de l'Accord de Paris et d'accélérer l'action climatique fondée sur la nature et la science en vue d'atteindre les objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 13.

30. Le Comité a souligné que les centres urbains jouaient un rôle important dans le développement durable de la région. Des représentant(e)s ont constaté l'importance des mesures prises à l'échelle des villes en vue de soutenir une reprise résiliente après la pandémie COVID-19. Un(e) représentant(e) a salué le partenariat avec le secrétariat dans le cadre de la publication intitulée *Future of Asian and Pacific Cities: Transformative Pathways towards Sustainable Urban Development*, qui a été présentée lors du septième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation organisé à Penang (Malaisie) en octobre 2019 par la CESAP et ONU-Habitat. Un(e) représentant(e) a noté avec satisfaction le soutien que la CESAP avait apporté à la création de la Plateforme de Penang pour une urbanisation durable qui avait lancé les premières lignes directrices régionales sur les examens locaux volontaires pour l'Asie et le Pacifique utilisées par six villes de la région.

³ Ibid.

31. Des représentant(e)s ont également partagé les bonnes pratiques en matière de mise en œuvre de réglementations, mesures et modèles de financement progressifs pour les secteurs de la construction et du logement urbains. Un(e) représentant(e) a partagé des informations sur les efforts déployés pour améliorer durablement les villes tout en soutenant le développement de nouveaux centres urbains. Le développement de villes intelligentes a également été considéré comme une approche innovante s'agissant d'accélérer les progrès locaux en matière de développement urbain durable. Un(e) représentant(e) avait organisé une réunion de haut niveau en ligne pour soutenir la mise en commun de bonnes pratiques à l'échelon régional. Un(e) représentant(e) du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a souligné qu'il fallait aider les villes en leur fournissant des connaissances, un appui au renforcement des capacités et des outils de financement et de planification afin d'améliorer les mesures de résilience urbaine pour l'application du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) au niveau local.

C. Examen de l'orientation future du sous-programme, en particulier des possibilités de renforcement de la coopération régionale pour accélérer l'action en faveur de l'environnement
(Point 4 de l'ordre du jour)

32. Le Comité était saisi de la note du secrétariat sur les possibilités de renforcement de la coopération régionale en vue d'accélérer l'action en faveur de l'environnement (ESCAP/CED/2020/3).

33. Des représentant(e)s des membres et des membres associés ci-après ont fait des déclarations : Fédération de Russie ; France ; Japon ; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Thaïlande⁴.

34. Le (la) représentant(e) de l'Organisation mondiale de la Santé a fait une déclaration.

35. Le (la) représentant(e) de l'organisation Asia Pacific Research Network a fait une déclaration.

36. Le Comité a été informé des possibilités de renforcement de la coopération et d'accélération de l'action en faveur de l'environnement en mettant l'accent sur les domaines environnementaux examinés lors de la session. Il a entendu une synthèse des travaux du secrétariat dans les domaines de l'environnement et du développement, notamment de sa contribution dans les domaines qui devraient être intégrés dans les activités de tous les comités conformément à l'appareil de conférence de la Commission.

37. Le Comité a salué l'idée de créer un groupe d'experts techniques sur l'environnement et le développement comme moyen de renforcer les échanges régionaux et de mobiliser les compétences techniques à l'appui des activités que mène la Commission afin d'accélérer l'action en faveur de l'environnement et du développement durable. Certain(e)s représentant(e)s ont proposé que le groupe d'experts techniques soit utilisé pour soutenir les travaux sur les contributions déterminées au niveau national, les solutions fondées sur la nature et la résilience des zones côtières. Un(e) représentant(e) a souligné que la coopération aux échelons régional et mondial sur les questions environnementales était primordiale pour une relance verte et déclaré que la création d'un groupe d'experts techniques devrait être examinée attentivement afin d'éviter tout chevauchement avec d'autres cadres, qu'elle ne devrait pas

⁴ Ibid.

créer une charge supplémentaire pour les États membres et que ces derniers devraient avoir le temps d'examiner son mandat avant de prendre des décisions.

38. Des représentant(e)s des organismes des Nations Unies, de grands groupes et d'autres parties prenantes ont exprimé le souhait de participer au groupe d'experts techniques.

D. Questions diverses

(Point 5 de l'ordre du jour)

39. Le (la) représentant(e) du Timor-Leste a fait une déclaration.

40. Le (la) représentant(e) de l'organisation Asia Pacific Research Network a fait une déclaration.

41. La Secrétaire exécutive du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a fait le point sur l'état d'avancement de l'élaboration du nouveau cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 qui devrait être adopté à la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique qui devrait se tenir à Kunming (Chine) en 2021.

42. La Directrice et représentante du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement a informé le Comité de l'avancée des préparatifs de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement.

43. L'Ambassadeur régional pour l'Asie et le Pacifique et l'Asie du Sud de la vingt-sixième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a présenté au Comité un exposé sur le Sommet sur l'ambition climatique (tenu le 12 décembre 2020) et sur les activités qui mèneront à la vingt-sixième session de la Conférence qui devrait aboutir à de nouveaux engagements ambitieux de contributions déterminées au niveau national et à une forte mobilisation en faveur de l'action climatique.

44. Le Chef du Bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est de la CESAP a fait une présentation intitulée « Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement : une réponse sous-régionale au Programme 2030 ». Il a mis en évidence les activités menées dans le cadre du Programme dans cinq domaines : la pollution atmosphérique, la biodiversité et la protection de la nature, les villes sobres en carbone, la dégradation des terres et les aires marines protégées, et les contributions à la réalisation des objectifs de développement durable.